

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2021 – 20h00

Salle de la Vaquelotte

PROCES VERBAL

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers présents | 15 |
| Nombre de votants | 16 |
| Date de la convocation | 1 ^{er} décembre 2021 |

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire)

Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Elodie ARONDEL, Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Mary DESMARES, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Dominique HAUCHECORNE, Alexia LAINE, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Céline PLANQUE, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Jean-Noël LARONCHE (pouvoir à Dominique HAUCHECORNE)

ABSENTS EXCUSES : Angéline BERTOT, Elodie LEPETIT

ABSENTS : François LEPESQUEUX

Secrétaire de séance : Alexia LAINE

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre

Le procès-verbal du 3 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Extension du réseau d'électricité pour les autorisations d'urbanisme

Lors de la séance du 1^{er} juillet 2020, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge toute extension du réseau électrique à hauteur de 615€ par la délibération D2020-07-042.

Or, il s'avère que, pour toute extension du réseau électrique dans le cadre des autorisations d'urbanisme, la commune a deux options : soit prendre en charge la totalité de l'extension électrique, soit ne pas participer et laisser l'extension à la charge du pétitionnaire.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur la décision à prendre concernant les extensions d'électricité pour toutes les autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge toute extension électrique pour toutes les autorisations d'urbanisme qui le nécessiteront.

3/ Cession du terrain B 937

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un administré a manifesté son intérêt pour acheter la parcelle cadastrée B 937 située à Cosqueville d'une superficie de 53 m², sur la RD 116.

Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle à 1000€ et demande au conseil municipal de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires à la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle B 937 pour un montant de 1000€ située sur la RD 116
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

4/ Fixation du loyer salle Gilles Picot

Madame Elodie ARONDEL, étant concernée par la délibération qui suit, est priée de quitter la séance afin de ne pas prendre part aux débats et au vote.

Il y aura donc 15 votants au lieu de 16.

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une savonnerie artisanale va s'installer prochainement sur la commune et qu'elle utilisera la salle Gilles Picot comme lieu de fabrication.

Il convient donc de déterminer le tarif de location. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 75€ sans les charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, approuve la fixation du loyer mensuel de la salle Gilles Picot à 75€ sans les charges.

5/ Avance de trésorerie au gîte au 1^{er} janvier 2022

Considérant que le budget « gîte communal » applique la nomenclature M14 sans autonomie financière,
Considérant qu'au 1^{er} janvier 2022, le budget du gîte communal adoptera l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux avec autonomie financière,

Pour assurer cette autonomie de trésorerie, Il est nécessaire de réaliser une avance de trésorerie remboursable accordée par le budget principal au budget annexe « Gîte

Monsieur le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

- **Budget communal :**
- Chapitre 27, recette d'investissement, 27638 – Créances, autres établissements publics : + 10 000€
- Chapitre 27, dépense d'investissement, 27638 – Avances, autres établissements publics : + 10 000€

- **Budget « Gîte communal » :**
- Chapitre 16, recette d'investissement, 168741 – autres dettes, commune : + 10 000€
- Chapitre 16, recette d'investissement, 1641 – emprunts en euros : - 5 000€
- Chapitre 21, dépense d'investissement, 2184 – mobilier : + 5 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les modifications budgétaires ci-dessus
- D'autoriser à procéder au versement d'une avance remboursable non rémunérée d'un montant de 10 000€ au budget « gîte communal » de la commune. Cette avance devra être remboursée dans un délai de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

6/ Tarifs de location de la salle de convivialité de Néville – Salle d'exposition

Suite à l'installation de la savonnerie artisanale dans la salle Gilles Picot, il convient de dédier un autre bâtiment communal pour les expositions estivales. M. le Maire propose la salle de convivialité de Néville.

Il convient donc de déterminer le tarif de location. Monsieur le Maire propose le tarif suivant : 50.00 € la semaine (du vendredi au vendredi) et 500.00 € de caution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tarif de location de 50€ la semaine (du vendredi au vendredi) et 500€ de caution.

7/ Affaires et questions diverses

Dates à retenir :

- **Centre de vaccination à La Vaquelotte :**
 - 10 décembre 2021
 - 22 décembre 2021
 - 14 janvier 2022

- **Spectacle de Noël :** Mardi 14 décembre 2021 : pass sanitaire et port du masque obligatoire
- **Marché de Noël :** 18 et 19 décembre 2021 : pass sanitaire et port du masque obligatoire
- **Cérémonie des vœux :** Dimanche 16 janvier 2022 à 10h30

Hameau de la Mer : Céline PLANQUE rapporte au conseil municipal qu'il y a un manque de place de stationnement pour les habitants du hameau de la mer pendant la durée des travaux. Dominique HAUCHECORNE passera constater et étudiera les solutions possibles pour remédier au mieux à ce désagrément.

Monsieur Richard LETERRIER tient à remercier Monsieur Jean-Pierre LECLERC pour avoir confectionné les sachets de chocolat pour les enfants de Vicq sur Mer et les ballotins de friandises pour les aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le secrétaire de séance, Alexia LAINE

Le Maire, Richard LETERRIER